



## FORUM PERMANENT DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE, 1<sup>ère</sup> session, OHCHR, Genève, 5-8/12/2022

[mirfrance.reparations@gmail.com](mailto:mirfrance.reparations@gmail.com)

[crch.coalition2011@gmail.com](mailto:crch.coalition2011@gmail.com)<sup>1</sup>

TRAVAIL FUTUR DU PFPAD - Contribution MIR-CRCH, 5-8 décembre 2022

### TRAVAIL FUTUR DU PFPAD

- I. Qu'au sein des Nations Unies le Forum déploie une stratégie pour que le plus rapidement possible **la traduction en français par 'Droits de l'Homme'** soit remplacée par 'Droit de l'Humain' ; pour mémoire, l'État français est le premier à imposer aux Africains et à leurs descendants des identités juridiques fictives (esclave, bien meuble, affranchi), le premier État à racialiser l'esclavage par son Edit de 1685 fondateur du Code Noir, et le premier à constitutionnaliser l'esclavage, à savoir en 1791. Le Parlement de Paris en charge de dire le droit dans les colonies ayant depuis 1685 refusé d'enregistrer les édits constitutifs du Code Noir, les fortunes accumulées sur le crime, si considérables qu'elles soient, s'apparentent juridiquement jusqu'en 1789 à du recèle de crime ; il s'agissait donc de les 'blanchir' et de conférer un caractère légal aux biens accumulés et à la poursuite de l'activité esclavagiste. D'où la mention dans la déclaration de 1789 du caractère 'sacré' et 'imprescriptible' de la propriété et la précision du fait qu'une expropriation pour cause d'utilité publique devra dans tous les cas être assortie d'une 'juste et préalable indemnité' ; autrement dit d'un rachat par la puissance publique de ladite propriété. C'est d'ailleurs ce qui se passera en 1848, puisqu'en fait d'abolition de l'esclavage, il s'agira en réalité d'achat par l'Etat des esclaves aux maîtres, suivi d'un affranchissement général par l'État. D'où l'injonction répétitive et jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, faite à la population, d'être reconnaissante envers celui (ici 'la République') qui a affranchi, conformément aux préconisations inscrites dans le Code Noir quant au respect dû par les affranchis à leurs anciens maîtres. Et le paradigme (esclavagiste) de 1789 sera d'ailleurs ouvertement réaffirmé à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, par la voix du ministre Jules Ferry, au temps de la Conférence de Berlin et de l'invasion de l'Afrique, à savoir que 'les droits de l'homme' n'ont pas été conçus pour les nègres d'Afrique. (cf. Annexe 1)
- II. Que le Forum coordonne un travail de **DÉCONSTRUCTION METHODIQUE DES FALSIFICATIONS DE L'HISTOIRE** ciblant la population d'ascendance africaine (cf. Annexe 2). Dans cette perspective, le MIR-CRCH propose que le PFPAD organise une consultation avec les organisations et les professionnels afin d'être en mesure de lister pour le prochain BLACK HISTORY MONTH les grands thèmes de cette falsification qui touche l'histoire (et la géographie, à commencer par la cartographie et la minimisation de la dimension de l'hémisphère sud et de l'Afrique en particulier) pour organiser le travail.
- III. Que le Forum fasse pression pour **L'INSCRIPTION AUTOMATIQUE DES « TERRITOIRES A DECOLONISER »** en fonction de critères géographiques, ceci pour accélérer l'achèvement de la décolonisation ; ce n'est pas à l'Etat colonial d'en décider.
- IV. **Que soit criminalisée & traquée la FABRICATION DE PRODUITS TOXIQUES OU A RISQUE, INTERDITS A LA CONSOMMATION LOCALE** et exclusivement destinés à l'exportation<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> **COLLECTIFS : Cercle du Marronnage** ([lecercludemarronnage@gmail.com](mailto:lecercludemarronnage@gmail.com)), Cercle Frantz Fanon ([cercleff.1961@gmail.com](mailto:cercleff.1961@gmail.com)), **Collectif Black LGBTQI - France** ([collectifblacklgbtqi@yahoo.com](mailto:collectifblacklgbtqi@yahoo.com)), **Collectif International Panafricain Mumia Abu Jamal de libération des Prisonniers politiques historiques des USA** ([cipmaj.ppus@gmail.com](mailto:cipmaj.ppus@gmail.com)), **Collectif Vies Volées** ([viesvolees.france@gmail.com](mailto:viesvolees.france@gmail.com)), **Collectif Zéro chlordecone Zéro poison** ([zczip.paris@gmail.com](mailto:zczip.paris@gmail.com)), **Comité d'Organisation du 10 Mai** ([comitedixmai@gmail.com](mailto:comitedixmai@gmail.com)).

<sup>2</sup> Pesticides, aliments, technologies destructives....

- V. **Que le Forum pèse de tout son poids pour qu'un révolutionnaire noir ne soit plus un révolutionnaire mort selon l'adage de Hoover;** on le voit encore dans le traitement ces dernières semaines du dossier Mumia Abu Jamal arrêté depuis 1981, condamné à mort puis à vie, et où la juge qui doit l'auditionner **le 16 décembre 2022** a d'ores et déjà laissé entendre qu'elle se refusait (i) à intégrer les nouveaux éléments de preuves de son innocence (des cartons de documents retrouvés dans un placard de l'institution judiciaire, et fournissant la preuve de l'achat par l'administration de témoignages à charge etc.) et (ii) à invalider les précédents jugements (cf. Annexe 3). Pour mémoire, dans les années soixante-dix le journaliste Mumia Abu Jamal a été à l'origine d'une enquête du FBI sur la corruption de la police de la Philadelphie (*crimes, vols, proxénétisme, blanchiment d'argent, trafic de drogue etc.*) conduisant au licenciement de plusieurs fonctionnaires de police.
- VI. **Que le Forum enregistre les DOSSIERS URGENTS et contribue notamment via son site, à coordonner l'action et les campagnes internationales.** La plupart sont liés à la perversion induite par la course au profit. D'ores et déjà nous inscrivons en tête de ces urgences **les politiques malthusiennes** visant par des voies directes (*inoculation du SIDA, guerres etc.*) ou détournées à réduire la démographie noire, telles que, par exemple: dans les colonies françaises l'emploi du chlordécone<sup>3</sup> ou aux Etats-Unis l'enfermement de masse de la jeunesse noire<sup>4</sup>.
- VII. Que le Forum contribue à renforcer à l'échelle monde la coordination sur le dossier judiciaire des **RÉPARATIONS** des crimes et pillages coloniaux (Annexe 4), à commencer par la traite et l'esclavage. Pour mémoire, en 2000 nous avons présenté en France au CNC (Centre National Cinématographique) un scénario intitulé "Cinq siècles sans salaire" ; la réponse fut que ce n'était pas un sujet de film. Il est évident que cinq siècles sans salaire et assortis de tortures psychologiques et physiques, et qui se prolongent au présent dans la poursuite du colonialisme et dans le néo-colonialisme, requièrent pour être traités, des Réparations comportant un volet Spirituel, Psychologique et Matériel. Les deux premiers relèvent essentiellement de l'auto-réparation ; le 3eme implique les héritiers des spoliateurs du passé & les spoliateurs du présent. Et **l'objectif poursuivi par les victimes étant le recouvrement de leur autonomie de pensée et d'action**, c'est à elles de déterminer l'usage qu'elles feront de la réparation qui leur est due. Or certains, opposés il y a encore quelques années aux Réparations des Crimes & Pillages coloniaux, veulent maintenant s'emparer de la manne financière potentielle de la RÉPARATION pour imposer aux victimes leur "PLAN MARSHALL" de développement. A l'image de ceux qui initient les guerres, puis se précipitent sur le "marché" de la reconstruction. Le développement comporte un volet culturel, organisationnel ; qu'il soit clair qu'il s'agit pour les victimes d'élaborer leur modèle, et non pas de se voir appliqué un plan standard.

---

<sup>3</sup> Dans les colonies françaises de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique) l'empoisonnement délibéré de plusieurs centaines de milliers de personnes au Chlordécone. Les organochlorés sont des sous-produits du gaz moutarde utilisé lors de la guerre 1914-1918, gaz avec lequel Mussolini gaze les Ethiopiens en 1935 sans que la Société des Nations n'intervienne. En France, la phase I du crime perpétré contre ses colonisés est la suivante : l'exception coloniale figure dès le 6 février 1970, dans un avis rendu sur l'interdiction en France de l'emploi du HCH hexochlorocyclohexane, et le décret d'application de l'arrêté du 2 octobre 1972 qui interdit en France l'usage de 4 organochlorés, n'est pas étendu à ses colonies. La France n'interdit l'usage de ce pesticide dans ses colonies qu'en 1990, avec pour l'écoulement de ses stocks (!!!), l'accord d'un délai de trois ans... *et poursuit ses exportations en direction de l'Afrique*. Et l'Etat français, non content de refuser de prendre en charge les dépistages, fait édicter pour les produits alimentaires de ses colonies des normes de tolérance aux toxiques différentes des siennes. Nul n'ignore le projet français de remplacement de population dans ces îles (Aimé Césaire parlait lui de « génocide par substitution »), mais au vu des conséquences sanitaires (cancers, stérilité, prématurité, maladies neuro-dégénératives) et de l'effondrement démographique des autochtones de ces îles, le crime répond aux critères du crime contre l'humanité. Et en 2022 la population est aux prises avec le même caractère dérogatoire qui règlemente cette fois les épandages aériens de pesticides. Enfin, en novembre 2022, alors que 90% de la population est contaminée et que ces territoires battent des records en matière de cancers, le Parquet de Paris demande un non-lieu dans la procédure pour empoisonnement, au motif que les faits seraient prescrits.

<sup>4</sup> Les prisons ayant été transformées en entreprises rentables, réservoirs de main-d'oeuvre esclave en alternative aux délocalisations, il y a un demi-siècle, en moins d'une décennie, les emprisonnés sont passés aux USA de 500.000 à 2 millions. La loi y pourvoie avec l'adoption de peines à perpétuité pour deux ou trois délits consécutifs (selon les États) consommation de drogue comprise, et l'effondrement des octrois de mise en liberté conditionnelle.